



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage District d'Ille et Vilaine

Séance du 12 juin 2023

Membres présents : Mme S. Malle, Mrs B. Martin, A. Béthuel, C. Racinne, G. Thiebot

Etude des couvertures de clubs

- Situations du ressort de la Commission Départementale

Dossier GUILLOIS Michel

Arrêt de l'arbitrage

Club quitté : FC HAUTE VILAINE (D2) couvert jusqu'au 30 juin 2023.

Dossier BAZIN Mario

Non-respect de ses obligations (5 matchs effectués)

Club ST SEGLIN non couvert pour la saison 2022/2023.

- Situations du ressort de la Commission Régionale

Dossier BAH Abdoulaye

Non-respect de ses obligations (aucun match effectué)

Club ASJC ST MALO non couvert pour la saison 2022/2023.

Dossier BURGAUD Guillaume

Arrêt de l'arbitrage

Club quitté : FC HERMITAGE CINTRE (R2) couvert jusqu'au 30 juin 2023.

Dossier DURDANT Joël

Arrêt de l'arbitrage

Club quitté : US BILLE JAVENE '(R3) couvert jusqu'au 30 juin 2023.

Dossier US CHATEAU MALO (R3)

Candidatures KASIMI Ismaël, AUBRY Mathis et PFAFF Léo non validées

Club US CHATEAU MALO (R3) non couvert pour la saison 2022/2023.

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64



Situation des clubs vis-à-vis du statut de l'Arbitrage

La Commission a arrêté ensuite la liste des Clubs en infraction au 12 juin 2023 et la liste des clubs bénéficiant de mutés supplémentaires pour la saison 2023/2024, documents publiés sur le site du District.

Le Président de séance
Bernard MARTIN

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64